

Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord

DOCUMENT DE TRAVAIL



**NATIONAL INDIGENOUS
FISHERIES INSTITUTE**

Indigenous Program Review

**INSTITUT NATIONAL DES
PÊCHES AUTOCHTONES**

Examen des programmes autochtones

pechesautochtones.ca

Aperçu du programme

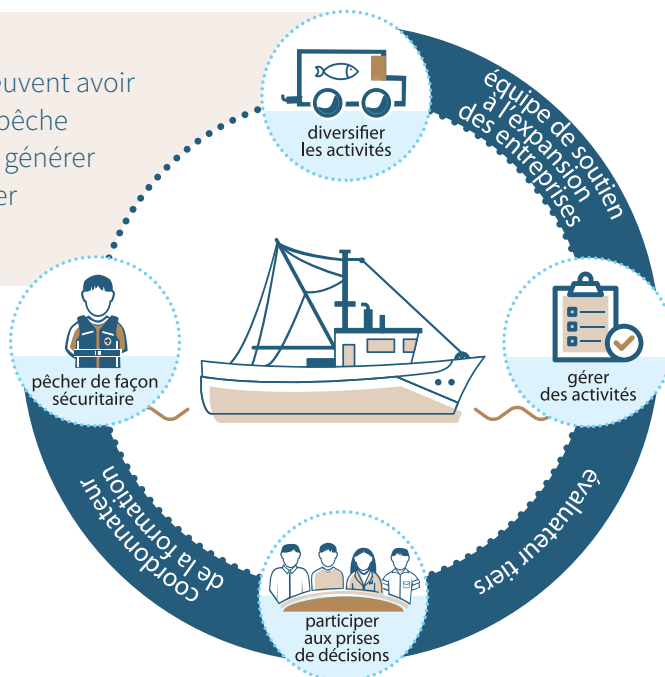
Les initiatives des pêches commerciales autochtones régionales de Pêches et Océans Canada ont démontré que les pêches commerciales peuvent stimuler le développement socioéconomique et l'autosuffisance au sein des communautés autochtones à travers le Canada. Cette réalité a été reconnue dans le budget fédéral de 2017, quand le Ministère a reçu un financement pour étendre cette initiative au Nord canadien.

Ce programme très innovateur aide les groupes autochtones à créer des entreprises de pêche commerciale, à améliorer leurs compétences en gestion des affaires et à enseigner aux pêcheurs locaux à pêcher en toute sécurité. De plus, il facilite l'expansion et la diversification des entreprises et met l'accent sur une gouvernance d'entreprise commerciale solide et responsable.

La nouvelle Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord financera et appuiera les groupes et communautés autochtones qui ne sont pas admissibles aux programmes actuels dans l'Atlantique et le Pacifique, dans toutes les zones où Pêches et Océans Canada gère les pêches.¹ Par conséquent, de nouveaux participants autochtones seront admissibles au programme, y compris ceux qui détiennent des revendications territoriales, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, dans le nord du Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador. D'autres groupes des Premières Nations, des Inuits et des Métis d'autres régions du Canada qui étaient auparavant inadmissibles seront également admissibles au programme.

Le financement du nouveau programme sera destiné à des entreprises de pêche commerciale et de développement de l'aquaculture, en mettant l'accent tout particulièrement sur la planification du développement des entreprises et sur la formation ciblée. Même s'il profitera de la réussite des initiatives de l'Atlantique et du Pacifique, le programme du Nord sera élaboré pour répondre aux besoins et aux défis uniques de ses participants, y compris le niveau très élevé des coûts indirects qui découlent de l'isolement régional et de la courte saison de pêche. Le programme élargira également la portée des travaux déjà entrepris par Pêches et Océans Canada dans les régions du Nord en faisant appel au Programme de transfert des allocations de la Stratégie relative aux pêches autochtones.

Les collectivités peuvent avoir une entreprise de pêche commerciale pour générer des revenus et créer des emplois



Optique de conception du programme : renforcement des capacités

1. Planification et développement des activités
2. Formation en pêche et en gestion
3. Expansion et diversification des activités

¹ Cette restriction ne s'applique pas aux groupes qui demandent un appui relatif à l'aquaculture.

Sommaire de l'examen documentaire

Les groupes autochtones à travers le Nord canadien et dans d'autres régions ont manifesté leur intérêt à participer à un programme de pêche commerciale et d'aquaculture du Nord.

Cela comprend les groupes visés par les traités qui sont admissibles à un financement lié aux services de renforcement des capacités, mais qui sont inadmissibles à d'autres programmes de Pêches et Océans Canada. Par conséquent, l'examen documentaire de l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord s'est penché sur les activités et les participants actuels ou potentiels dans la pêche commerciale, dans plusieurs régions où Pêches et Océans Canada gère les pêches. Il existe peut-être aussi d'autres groupes ou régions admissibles qui ne sont pas décrits ci-dessous.

Territoire du Yukon

Après plus de 20 années de négociations entre les Premières Nations du Yukon et les gouvernements du Canada et du Yukon, l'Accord-cadre définitif a été ratifié en 1993. Cet accord prévoit un cadre de négociation des accords définitifs et des accords d'autonomie gouvernementale des Premières Nations au Yukon. Il prévoit également la mise en place de conseils, de comités et de tribunaux pour assurer une gestion conjointe dans un certain nombre de domaines. Cela comprend les pêches. Jusqu'à maintenant, 11 des 14 Premières Nations du Yukon ont signé des accords définitifs et des accords d'autonomie gouvernementale, ce qui représente la majorité des revendications des traités modernes au Canada.

En vertu de l'Accord-cadre définitif, huit permis de pêche commerciale du saumon dans la pêche commerciale du fleuve Yukon ont été réservés à des pêcheurs autochtones. La pêche commerciale du saumon du Yukon est limitée à la pêche du saumon kéta depuis 2010 en raison de la variabilité de l'abondance. La Première Nation Tr'ondek Hwech'in, à Dawson, participe activement à cette pêche.

Pêches et Océans Canada gère la pêche commerciale du saumon kéta et quinnat au Yukon, en collaboration avec le sous-comité du saumon du Yukon. Le sous-comité a été mis sur pied en vertu des accords définitifs conclus avec les Premières Nations et il est le principal instrument de gestion du saumon sur le territoire. En tant que sous-comité de la Commission de gestion de la faune aquatique et terrestre du Yukon, il est également chargé de formuler des recommandations

officielles sur les questions relatives au saumon et à son habitat au ministre des Pêches et des Océans, aux gouvernements des Premières Nations du Yukon et au gouvernement du Yukon.

Les activités d'aquaculture commerciale au Yukon sont actuellement axées sur la production de l'omble chevalier. L'industrie comprend deux « bassins de stockage » à plus grande échelle et un certain nombre d'exploitations dans des « lacs sans issue » qui produisent des poissons et des ovules en vue de les vendre aux marchés locaux, nationaux et internationaux.

Territoires du Nord-Ouest

En 2017, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a publié une stratégie visant à revitaliser la pêche commerciale en eau douce dans le Grand lac des Esclaves. Cette stratégie se concentre sur les questions suivantes :

- améliorer les infrastructures, notamment en construisant une nouvelle usine de transformation du poisson à Hay River
- augmenter la production dans le lac et la participation à la pêche, notamment en redémarrant la pêche en hiver et dans les zones éloignées et en encadrant les nouveaux participants
- favoriser la croissance du marché intérieur et accéder aux marchés étrangers
- adopter de nouvelles façons de faire des affaires, notamment en permettant aux pêcheurs de prendre des décisions visant à développer une pêche viable

Grâce à cette stratégie, on s'attend à ce que la pêche commerciale dans le Grand lac des Esclaves renouvelle les moyens d'existence des pêcheurs, crée une industrie durable, contribue au bien-être et à la production alimentaire de la communauté, et ajoute de la valeur à l'économie territoriale.

Un petit nombre de pêches en eau douce sont situées autour du delta et du cours inférieur du fleuve Mackenzie, dans la région des Gwich'in des Territoires du Nord-Ouest. Le Conseil des ressources renouvelables Gwich'in est responsable de la gestion durable du poisson dans la région désignée. Le Conseil collabore avec Pêches et Océans Canada, les conseils des ressources renouvelables et les conseils de cogestion des revendications territoriales adjacents pour préparer des plans de gestion des pêches, en précisant les recommandations de pêche et les objectifs de recherche pour protéger les stocks de poissons à

l'avenir. Chaque zone de pêche commerciale a ses propres quotas, espèces inscrites et conditions relatifs à la zone et à la revendication territoriale. Ces conditions comprennent des restrictions relatives aux zones spéciales de pêche.

La région désignée des Inuvialuit comprend la mer de Beaufort, le delta du fleuve Mackenzie, le versant nord du Yukon, la zone Nord-Ouest des Territoires du Nord-Ouest et la partie occidentale des îles de l'Arctique. En vertu de la Convention définitive des Inuvialuit de 1984, les personnes, coopératives, corporations et collectifs inuvialuits peuvent recevoir des permis non cessibles de pêche dans le cadre du quota commercial dans les eaux de la région désignée des Inuvialuits. Les permis font l'objet de restrictions, y compris pour la pêche hauturière.

Le Cadre de gestion intégrée des pêches de la mer de Beaufort a été établi en 2014 afin de protéger le bien-être et la durabilité des ressources marines principales de la région désignée des Inuvialuits, y compris la pêche traditionnelle des Inuvialuits. Ce cadre précise que tout nouveau permis de pêche sera octroyé pour des activités à petite échelle des Inuvialuits, et que les pêches commerciales à plus grande échelle seront seulement envisagées en fonction d'études scientifiques et de la compréhension de la productivité biologique de liens de la chaîne alimentaire vers des espèces importantes pour les Inuvialuits. Ces espèces comprennent l'omble Dolly Varden, l'omble chevalier, les espèces de corégone anadrome, les phoques et les baleines. Pêches et Océans Canada, la Corporation régionale Inuvialuit, le Conseil Inuvialuit de gestion du gibier et le Comité mixte de gestion de la pêche sont des partenaires dans la gestion coopérative des mammifères marins et du poisson dans la zone désignée des Inuvialuits.

Nunavut

La *Stratégie de pêche du Nunavut de 2016-2020* est fondée sur les idées, l'expérience et l'engagement de l'ensemble des parties prenantes dans la pêche au Nunavut. L'augmentation de l'accès et des allocations aux zones adjacentes de pêche au flétan noir et à la crevette au large des côtes a fait du Nunavut un acteur de premier plan dans la pêche commerciale au Canada. La capacité de pêche du Territoire a aussi augmenté grâce à la création de titulaires Inuits d'allocations de pêche hauturière et à la croissance des flottilles de titulaires d'allocations de pêche hauturière au Nunavut. De plus, le Nunavut Fisheries Training Consortium a créé de nouvelles possibilités de travail pour les Inuits dans le secteur de la pêche.

La région de Qikiqtani est à l'avant-garde de la pêche hauturière au Nunavut, avec quatre entreprises qui pratiquent la pêche commerciale

à grande échelle de la crevette et du flétan noir dans la baie de Baffin, le détroit de Davis et le détroit d'Hudson. Le territoire compte quatre usines de transformation, bien que la Stratégie des pêches du Nunavut ait établi le besoin d'accroître cette capacité.

La Stratégie des pêches du Nunavut révèle aussi un consensus parmi les parties prenantes sur les besoins suivants :

- une pêche côtière plus développée, en particulier pour l'omble chevalier
- de nouvelles infrastructures pour soutenir la pêche hauturière et côtière
- une participation fédérale accrue et plus active
- la formation continue, l'accès aux marchés et les partenariats

Les pêches au Nunavut sont régies par la *Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* (articles 5 et 15). La prise de décisions se fait par le biais de consultations communautaires afin d'intégrer les connaissances communautaires et traditionnelles et les meilleures données scientifiques disponibles. Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut soumet ensuite au ministre des Pêches et des Océans les décisions prises en matière de pêche avec les partenaires de cogestion.

Terre-Neuve-et-Labrador

La participation de la bande des Premières Nations Mi'kmaq de Qalipu à la pêche commerciale remonte à l'an 2000, avec deux entreprises de pêche commerciale pour la division 4R. En 2017, Qalipu détenait 11 entreprises côtières : 10 dans la division 4R et une dans la division 3K. Les principales espèces d'intérêt sont la crevette, le crabe et le homard, suivis du poisson de fond, du hareng, du maquereau et du capelan. Les activités de pêche de la division 4R sont gérées par des exploitants désignés, dont les permis peuvent être renouvelés chaque année si l'exploitant se conforme à la Politique de désignation de pêche de la bande, paie les frais d'administration applicables, utilise les permis et se conforme aux règlements régissant la pêche. L'entreprise de pêche commerciale des Mi'kmaq de la division 3K fait appel à un gestionnaire à terre, qui embauche un capitaine et un équipage pour les activités de pêche.

Depuis 1999, la Première Nation de Miawpukek renforce sa capacité dans le secteur de la pêche commerciale, notamment en autofinçant plusieurs acquisitions. Par exemple, en 2015, cette Première Nation a construit un bateau de 50 pieds pour pêcher ses allocations de morue à engins fixes, la pêche au thon et la pêche au homard en Nouvelle-Écosse, qui ont été obtenues dans le cadre d'ententes conclues avec une Première Nation de la Nouvelle-Écosse.

En 2016, la Première Nation de Miawpukek détenait 10 permis d'entreprise de pêche dans le secteur côtier axé sur le poisson de fond (principalement la morue de la sous-division 3Ps), le crabe des neiges, les pélagiques et le buccin. La communauté détenait également un permis de pêche au concombre de mer et trois permis de pêche au thon, ainsi que des allocations côtières de crabe et de morue dans la division 3Ps.

La Première Nation Miawpukek a participé activement à l'Initiative de l'aquaculture autochtone au Canada. Récemment, la communauté a déterminé de nouveaux sites d'élevage et une proposition d'exploitation de truites arc-en-ciel dans l'objectif de redémarrer la production. En fait, cette Première Nation compte parmi les premières à participer à l'aquaculture commerciale des salmonidés à Terre-Neuve-et-Labrador, à différents titres :

- comme actionnaire dans les premières exploitations commerciales
- comme propriétaire et exploitant d'entreprises industrielles d'approvisionnement et de services
- comme employés des exploitations
- comme collaborateurs dans la recherche et développement sur la production et les effets environnementaux

Le gouvernement Nunatsiavut détient un certain nombre de permis commerciaux et d'allocations pour des espèces comme le crabe, la crevette, le flétan noir et le pétoncle. Le gouvernement détient aussi trois entreprises du secteur côtier détenant des permis d'espèces multiples, qui ont été acquis avant la signature de l'entente sur les revendications territoriales. De plus, le gouvernement Nunatsiavut exploite une entreprise côtière détenant un permis de chasse au phoque. Le gouvernement a d'autres intérêts dans le secteur de la pêche avec des entités comme la société Pikalujak Fisheries (propriétaire à 50 pour cent), Torngat Fish Producers Co-operative Society Limited et la Labrador Inuit Development Corporation. Ces intérêts fournissent un accès supplémentaire aux allocations de pêche, y compris la crevette hauturière. De plus, la société Torngat Fish Producers Co-operative Society Limited détient 160 tonnes métriques de flétan du Groenland dans la zone 0B de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest. Les pêches sont régies par l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador (chapitre 13). La prise de décisions se fait par le biais de consultations communautaires afin d'intégrer les connaissances communautaires et traditionnelles et les meilleures données scientifiques disponibles. L'Office Torngat mixte des pêches est le principal organisme chargé de conseiller le ministre des Pêches et des Océans sur la conservation des espèces et de l'habitat ainsi que sur la gestion des pêches commerciales dans la région visée par l'entente de règlement

avec les Inuits du Labrador. Ils ont également des pouvoirs consultatifs dans les eaux adjacentes.

La Nation innue est l'organisme dirigeant des Innus du Labrador qui résident à Natuashish sur la côte Nord et à Sheshatshiu dans la région du lac Melville supérieur. La Nation innue participe activement à la pêche commerciale depuis 2004, année où elle a acquis une entreprise semi-hauturière avec des allocations de poisson de fond pour la morue, le flétan de l'Atlantique et le flétan noir, ainsi qu'un accès à la pêche compétitive du flétan du Groenland (flétan noir) dans la zone 0B. La Nation a aussi des quotas de crevettes nordiques. De plus, elle est titulaire d'un permis de pêche de la crevette nordique pour les zones de pêche à la crevette 6 et 7, de trois permis côtiers pour la zone de pêche à la crevette 4 et d'une participation de 25 pour cent dans un crevettier hauturier exploité par Ocean Choice International. La Nation innue gère ses intérêts en matière de pêche par l'entremise d'une entité appelée Ueushuk Fisheries, créée en 2005.

Nord du Québec

L'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik est entré en vigueur le 14 février 2008. Il porte sur l'utilisation, la gestion et la propriété des terres et des ressources du Nunavut dans la baie James, la baie d'Hudson, le détroit d'Hudson et la baie d'Ungava, ainsi qu'une partie du nord du Labrador et une zone extracôtière adjacente au Labrador. La région visée par le règlement des Inuits du Nunavik comprend la région marine du Nunavik et la partie du Labrador de la région visée par le règlement des Inuits du Nunavik. Les Inuits du Nunavik possèdent et détiennent des droits de superficie et des droits souterrains sur 80 pour cent de la superficie totale des îles de la région marine du Nunavik, soit une superficie d'environ 5 100 kilomètres carrés. Les Inuits du Nunavik partagent également, avec les Cris d'Eeyou Istchee, environ 400 kilomètres carrés de terres communes.

La Société Makivik jouit d'une réputation bien établie et favorable dans l'industrie de la pêche nordique et, dès 1978, a mené des recherches fructueuses et développé une pêche à la crevette viable dans le détroit d'Hudson et le détroit de Davis. Au fil des ans, elle a également formé des équipages inuits et créé des partenariats avec d'importantes entreprises de pêche nationales et internationales. À titre d'exemple, par l'entremise d'Unaaq Fisheries, Makivik partage un permis de crevette avec la Qikiqtaaluk Corporation of Nunavut, et elle est propriétaire à part entière d'un permis supplémentaire qu'elle exploite en partenariat avec Newfoundland Resources.

Le Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik est le principal instrument de gestion des ressources fauniques de cette région, et tient compte à la fois de la science

occidentale et du savoir traditionnel inuit dans sa prise de décisions. Six membres du Conseil sont nommés : trois par la Société Makivik, un par le ministre des Pêches et des Océans, un par le ministre de l'Environnement et des Changements climatiques et un par le gouvernement du Nunavut. Le Conseil a aussi un président, nommé par d'autres membres du Conseil et approuvé par le ministre des Pêches et des Océans.

Forum national sur les pêches et l'aquaculture autochtones

Les participants de l'industrie de la pêche commerciale et de l'aquaculture du Nord se sont joints à leurs homologues de l'Atlantique et du Pacifique pour explorer les possibilités et trouver des moyens de relever les défis dans le cadre du Forum national sur les pêches et l'aquaculture autochtones. L'événement a eu lieu en 2011, 2012 et 2017.

Les participants à l'événement ont conclu qu'il existe un besoin continu de formation et de développement des compétences pour l'industrie afin que celle-ci soit en mesure de demeurer souple, de s'adapter et de répondre aux tendances et aux marchés en pleine évolution. L'accès au marché et le développement, y compris la valorisation et les marchés à créneaux, ont été identifiés comme des occasions importantes, tandis que l'obtention de financement a été signalée comme un défi fondamental. Afin de régler ces enjeux prioritaires, les recommandations des participants sont les suivantes :

- l'industrie et les gouvernements doivent travailler en collaboration, y compris avec les établissements spécialistes de la formation et d'autres partenaires, afin d'être en mesure de comprendre pleinement les normes en matière de formation et de cerner les programmes de formation
- la différenciation et la valorisation des produits aux fins des marchés à créneaux seront soutenues par les gouvernements et l'industrie, incluant la collaboration d'Agriculture et Agroalimentaire Canada
- les gouvernements et l'industrie devraient encourager les communautés autochtones et travailler en collaboration avec elles afin d'étudier des idées, comme la mise en commun des risques et les partenariats, visant à résoudre les enjeux relatifs à l'obtention de financement

Commentaires de la commission d'examen des programmes autochtones

Les cadres autochtones ayant de l'expérience dans les programmes de pêche et d'aquaculture ont souligné l'importance de la formation et du développement des compétences pour les participants de l'industrie dans le Nord et d'autres régions qui n'avaient pas bénéficié des programmes commerciaux de l'Atlantique ou du Pacifique.

Ces cadres ont recommandé qu'on adopte une approche nationale en matière de formation et de développement des compétences et que cette stratégie soit harmonisée en fonction des structures des programmes autochtones et des besoins régionaux.

En adéquation avec les recommandations formulées par les participants des forums nationaux sur les pêches, les cadres autochtones ont aussi mentionné que les partenariats étaient essentiels afin d'aider les entreprises de pêche commerciale et les communautés autochtones à tirer parti des nouvelles occasions qui se présentent et de relever les défis auxquels elles sont confrontées. Par exemple, ils ont recommandé d'utiliser l'Initiative de partenariat stratégique afin d'élaborer et de financer de nouveaux projets, puisqu'elle a déjà fait ses preuves au sein de l'industrie pour obtenir des résultats et peut être adaptée de façon à inclure des partenaires de régions et de gouvernements différents.

Expérience des administrateurs de programmes de Pêches et Océans Canada

Le personnel de Pêches et Océans Canada qui propose d'autres programmes autochtones à des groupes qui seront admissibles au nouveau programme du Nord a indiqué que les pêches commerciales sont largement sous-utilisées dans les régions nordiques et que le développement est inégal.

Cette situation s'explique par les besoins en infrastructure, le coût élevé de la transformation et de la commercialisation du poisson pêché dans les régions nordiques et éloignées et l'insuffisance du financement du développement économique. Le personnel recommande donc que le programme du Nord soit conçu de manière à résoudre ces problèmes.

Le personnel de Pêches et Océans Canada était également d'avis que la formation et le perfectionnement professionnel devraient être une composante importante du nouveau programme. Ils ont toutefois insisté sur la nécessité d'une formation souple, qui profite à la fois à ceux qui commencent à peine à renforcer leurs capacités et à ceux qui sont dans l'industrie depuis un certain temps. Ils ont également recommandé que les activités soient priorisées de façon à tirer parti des pêches existantes tout en se préparant aux pêches émergentes ou en développement. En outre, le personnel a indiqué que l'élaboration du programme devra durer le temps nécessaire pour créer des entreprises prêtes à se diversifier.

Points de discussion

L'Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord est un nouveau programme dans le cadre duquel Pêches et Océans Canada et les communautés et groupes autochtones peuvent nouer des liens et établir des rapports.

Bien que l'élaboration de ce programme s'appuie sur la stratégie réussie adoptée par les programmes de l'Atlantique et du Pacifique, il doit être conçu de manière à répondre aux besoins particuliers des participants potentiels qui vivent dans des régions géographiques aussi vastes et diversifiées et qui, par conséquent, doivent aborder des enjeux uniques. Par exemple, les entreprises de pêche commerciale dans le Nord fonctionnent avec certains des coûts indirects les plus élevés au Canada en raison de leur situation éloignée et de la courte saison de pêche.

Le présent document de travail vise à explorer les caractéristiques de la conception du programme et les options d'exécution en sollicitant des commentaires sur les questions ci-dessous :

Mise en œuvre du programme

1. Bien que les programmes de l'Atlantique et du Pacifique continuent d'évoluer, trois éléments principaux ont été retenus pour renforcer la capacité des entreprises de pêche commerciale appartenant aux Autochtones : la planification et le développement des entreprises, la formation en matière de pêche et de gestion, ainsi que les possibilités d'expansion et de diversification des entreprises. Le programme du Nord devrait-il commencer par ces mêmes volets? Faut-il ajouter ou supprimer quelque chose?
2. Quel est le potentiel des exploitations aquacoles dans votre région? Quels sont les objectifs de votre communauté en ce qui a trait aux activités ou aux espèces liées à l'aquaculture?
3. Pensez-vous qu'il devrait y avoir des paramètres géographiques ou sectoriels sur l'admissibilité à ce programme au fur et à mesure qu'il se développe au cours des premières années? Est-ce que cela aiderait le programme à obtenir des résultats pour les communautés, même lorsque les circonstances dans le Nord font augmenter les coûts (p. ex. le transport et le coût du carburant)?

Répondre aux besoins en formation

4. Quelles connaissances et compétences sont requises pour gérer les entreprises de pêche ou les activités aquacoles dans le Nord et dans d'autres régions admissibles? Quels programmes de formation sont nécessaires pour aider les pêcheurs à pêcher en toute sécurité dans les pêches nordiques et éloignées?
5. Quels programmes ou cours de certification sont actuellement offerts dans votre région? Comment ce nouveau programme doit-il être utilisé pour améliorer les activités de formation actuelles?
6. Est-ce qu'un pourcentage précis des fonds du programme devrait être affecté aux activités de formation? Dans l'affirmative, quel pourcentage (p. ex. 10 pour cent, 25 pour cent, etc.)?

Répondre aux besoins en infrastructure

7. Avez-vous des besoins en matière de port, d'accostage ou d'installations de traitement dans votre région? Dans l'affirmative, ces lacunes empêchent-elles la croissance ou le développement des activités de pêche commerciale?

Répondre aux besoins en accès aux marchés et développement

8. Avez-vous actuellement un marché (ou un plan de commercialisation) pour le poisson que vous aimeriez vendre dans le commerce?

Élaboration du programme

9. Quelles sont les activités de pêche qui se déroulent actuellement dans votre communauté? Par exemple, qu'est-ce qui est pêché par qui, quand et dans quel but? Suivez-vous une stratégie plus vaste, comme la Stratégie des pêches du Nunavut ou la *Stratégie de revitalisation de la pêche commerciale dans le Grand lac des Esclaves*?

Tirer parti des occasions de partenariat

10. Selon vous, quels partenaires devraient être envisagés (p. ex. gouvernements fédéral, territoriaux et provinciaux, secteur privé) pour collaborer à ce programme et élargir les fonds disponibles?